

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le **-5 OCT. 2018**

Préfecture

Direction des collectivités locales
et des élections

Bureau du contrôle de légalité
et des élections

Affaire suivie par N. Nicolas / A. Moitré
Tél. : 03.44.06.12.74 / 12.73
Fax : 03.44.06.10.13
Courriel : pref-elections@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département (*pour attribution*)
Madame et Messieurs les sous-préfets (*pour information*)

Objet : Avancement de la réforme de la gestion des listes électorales.

Réf. : Circulaire du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

P.J : 1

Comme vous le savez, la réforme de la gestion des listes électorales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Dans cette perspective, les listes électorales transmises par vos soins entre janvier et mars ont été insérées dans le répertoire électoral unique (REU) dont les travaux d'initialisation suivent leur cours.

Les données ainsi traitées vous seront retournées le 15 octobre 2018 pour vérification et validation **avant le 17 décembre 2018** afin que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) puisse valider les listes pour le 21 décembre 2018, délai de rigueur.

Pour ce faire, le système de gestion vous permettant de procéder à ces opérations sera accessible à compter de cette même date du 15 octobre.

Afin de garantir le succès de cette réforme, conditionné par l'engagement à la fois des communes et de mes services, j'ai souhaité appeler votre attention sur les prochaines échéances de mise en œuvre du Répertoire Électoral Unique, sur la base duquel seront organisées les prochaines élections européennes.

1- Création du compte principal d'accès à l'application ELIRE

L'INSEE vous fera parvenir dans les prochains jours un courrier rappelant l'adresse électronique retenue pour la création du compte principal de la commune permettant l'accès à l'application.

Vous veillerez à signaler sans délai à mes services toute modification éventuelle de cette adresse afin de me permettre de procéder, en lien avec l'INSEE, aux mises à jour nécessaires.

.../...

Les modalités de connexion et d'authentification nécessaires à l'activation de votre compte principal vous seront adressées le 15 octobre 2018 par messagerie électronique, à l'adresse correspondante éventuellement modifiée.

C'est depuis ce compte principal qu'il vous reviendra de créer les éventuels comptes d'accès secondaires pour chacun de vos agents en charge des listes électorales.

Il est essentiel que chaque commune se connecte à l'application dès la mi-octobre au risque de se retrouver ensuite en incapacité technique d'activer la connexion.

Vous pouvez accéder à la documentation relative à la présentation du portail d'accès au REU et au processus de création des comptes principaux et secondaires par le lien suivant :

<https://doc.repertoire-electoral.insee.fr/xwiki/bin/view/Commune/Formation+et+assistance>

2- Vérification et validation des listes électorales

La qualité de l'initialisation du répertoire dépend de la mobilisation des communes au moment de la phase essentielle de vérification et de validation des listes électorales traitées par l'INSEE.

Entre le 15 octobre et le 21 décembre 2018, chaque commune devra ainsi opérer un contrôle attentif des listes électorales, les compléter et les corriger le cas échéant, avant de les valider.

Vous veillerez ainsi à procéder à la vérification :

- *des décomptes totaux ;*
 - *de la liste des bureaux de vote, qu'il conviendra, le cas échéant, de compléter ;*
 - *des éventuelles modifications d'état civil ;*
 - *des radiations d'électeurs ;*
- avant de traiter les cas des « électeurs à expertiser » et de valider les listes.

Je vous invite à me faire remonter toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'accès ou l'utilisation du portail développé par l'INSEE.

De nombreuses sessions de formation sont d'ores et déjà programmées et assurées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Je vous invite à prendre contact avec le centre de gestion afin que vous puissiez, ainsi que vos services, participer à une de ces sessions.

Je précise également que les services de l'INSEE vous accompagneront dans votre pratique quotidienne de l'application ELIRE pour le volet technique de l'outil.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration à ces travaux d'initialisation du Répertoire Électoral Unique, dont la qualité conditionne le bon déroulement des élections européennes du 26 mai 2019.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite conjointe de cette réforme.

»

Le Préfet,



Louis LE FRANC